

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf J-C. BENIGAUD, excusé, a abordé les questions suivantes :

► FONDS DE CONCOURS POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2019

Vote d'une décision modificative de + 1312€ pour ajuster le montant du fonds de concours que le budget communal doit verser au budget de la communauté de communes pour compléter les fonds consacrés aux goudronnages 2019 ; ce complément, appelé fonds de concours, s'élèvera cette année à 16088€ et la subvention correspondante, de 50 %, sera reversée à la commune sur les 2 années à venir.

► MODIFICATION DE LA REPARTITION DES SIEGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Après présentation des différentes possibilités de répartition des sièges au sein de la communauté de communes en 2020, après les futures élections municipales, le maire consulte le conseil municipal pour faire un choix entre la répartition de droit commun, qui baisserait le nombre de délégués à 22 et réduirait la représentation pour 6 des 11 communes à 1 seul délégué ou bien la répartition la plus proche de la répartition actuelle avec 27 délégués et baisse de 2 à 1 pour une seule commune. Tenant compte du fait qu'il n'y a pas de suppléant et qu'il est souhaitable qu'un maximum de communes aient au moins 2 délégués, le conseil municipal se rallie à la répartition à 27 qui répond à cette exigence. La décision définitive appartient au conseil communautaire qui se prononcera avant l'automne.

► PERSONNEL COMMUNAL

En vue du remplacement de la secrétaire de mairie dont le départ en retraite est prévu en juin 2020, il est nécessaire de prévoir un recrutement dès le mois de septembre 2019 pour que la personne recrutée puisse travailler pendant neuf mois avec la secrétaire en poste, afin de travailler ensuite en complète autonomie sur ce poste à responsabilités très polyvalent et diversifié. Le recrutement au grade de secrétaire de mairie étant impossible depuis 2002, le conseil municipal décide d'ouvrir un recrutement au grade de rédacteur, qui représente le niveau de formation le plus proche ; considérant que les candidats doivent être titulaires du concours de rédacteur, que le volume de travail nécessitera plus de temps pour un débutant, que la titulaire actuelle ne compte pas de nombreuses heures qu'elle considère comme prises en compte dans son salaire de cadre, ce qui ne sera pas le cas avec la grille salariale de rédacteur, le conseil municipal décide de porter à 35 heures par semaine le temps de travail sur ce poste et d'allouer une N.B.I. (bonification pour polyvalence des tâches) de 15 points d'indice. La différence entre les 2 grilles salariales permet d'apporter ces améliorations tout en diminuant nettement la masse salariale, le conseil municipal lance donc un appel à candidats par le biais de la bourse de l'emploi du centre de gestion de la fonction publique, quitte à revenir ensuite sur ces conditions de recrutement si aucun candidat ne devait répondre à ces critères.

► **BORNES ELECTRIQUES** : le SIEL lance une étude sur la couverture du territoire en bornes pour la recharge des véhicules électriques et nous sollicite pour faire partie des points de desserte éventuels ; tout en réservant sa réponse après communication des conditions financières, le conseil municipal répond favorablement au SIEL, le bourg des Moulins étant situé idéalement sur la D.53 à mi-chemin entre Roanne et St Just en Chevalet.

► **FOURRIERE POUR CHIENS** : la convention avec la Ville de Roanne, qui permet à la commune de disposer d'une fourrière par le biais d'une participation aux frais de la S.P.A. de Roanne, est renouvelée sur la base d'une cotisation de 0,40€ par an et par habitant. Cette convention permet à tout habitant de la commune de pouvoir apporter un chien trouvé à la S.P.A.

► **CEREMONIE DU 8 MAI** : participation du conseil municipal à la cérémonie au monument aux morts organisée par les anciens combattants d'AFN le 12 mai 2019 à 11H30, qui sera suivie du traditionnel vin d'honneur à la mairie.

► **ELECTIONS DU 26 MAI** : un tour de rôle est organisé pour le bureau de vote des élections européennes qui sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

► **TOITURE EGLISE DU VIEUX CHERIER** : la demande de subvention qui avait été déposée fin 2017 est renouvelée en incluant la mission d'architecte du patrimoine exigée par la DRAC, ce qui porte le total à 37 720€ ht, subventionné en principe à 70% en tant que monument inscrit.

► QUESTIONS DIVERSES :

* réunion spéciale du conseil (facultative) pour choisir le colombarium, vendredi 10 mai à 20H30

* communication de la carte de la couverture de la future antenne de téléphonie mobile d'Orange (à consulter en mairie pour les intéressés)

* évocation des problèmes au bourg des Moulins (bruit nocturne, pneus crevés, fleurs arrachées, personnes harcelées...)et mesures envisagées.

* déplacement envisagé de la date de la prochaine réunion du conseil municipal (31/05/19) qui tombe pendant le pont de l'Ascension.